

Seuls les PV de stationnement pourraient passer à l'as

LA TRADITION républicaine de l'amnistie des PV a du plomb dans l'aile. Du coup, chaque automobiliste se demande s'il doit jouer la montre ou, au contraire, payer rubis sur l'ongle ses dernières contraventions. Si vous êtes sous le coup d'une amende qui entraîne un retrait de point(s) sur votre permis, inutile d'espérer la moindre clémence présidentielle. Si le vote d'une loi d'amnistie intervient au lendemain de l'élection présidentielle, elle se limitera uniquement, comme en 2002, aux infractions liées au stationnement.

L'affaire est donc logiquement différente pour ceux qui ont bien du mal glisser un ticket d'horodateur derrière leur pare-brise. Toutes les amendes pour stationnement non réglé ou gênant et qui n'ont pas encore été payées peuvent espérer passer à l'as. Attention tout de même, la technique exige un peu de stratégie. « Il ne faut surtout pas faire l'autruche et les ranger dans un tiroir », conseille Rémy Jousseume, juriste spécialisé dans le droit automobile et responsable du site Internet www.droitrouitier.com.

En agissant de la sorte, le risque de recevoir par la poste un « commandement de payer », un mois après la date de majoration, est réel. Cela signifie que la condamnation est définitive et sort du champ de l'amnistie. « La meilleure stratégie consiste à contester systématique-

ment pour jouer la montre, continue le juriste. Un automobiliste a 45 jours pour le faire après la date de l'infraction. Le fait de contester suspend automatiquement la procédure et permet d'attendre tranquillement la date de l'élection. »

« La mesure a l'avantage de désengorger les tribunaux. C'est aussi une occasion unique pour l'administration de mettre les compteurs à zéro »

Quel crédit apporter aux positions des différents candidats ? Si la gauche l'emporte, il y a tout à parier que les PV de stationnement seront amnistiés. Si Nicolas Sarkozy ou François Bayrou l'emportent, le pari semble, à première vue, beaucoup plus difficile à gagner. « N'en déplaie les promesses de fermeté de certains candidats, l'amnistie a d'autres vertus que de flatter les électeurs, observe Rémy Jousseume. La mesure a surtout l'avantage de désengorger les tribunaux. C'est aussi et surtout une occasion unique pour l'administration, dont la machine est complètement enrayée depuis l'arrivée des radars automatiques, de mettre les compteurs à zéro. »

A.R.